

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MALAVAL, Maire.

Convocation du 15 juin 2022, affichée le 15 juin 2022.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ, Michel SOUCHON.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

11 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

09 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20220622 03

Achat garage GRANIER

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat du garage GRANIER situé Le Village - Concoules.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Parcelle appartenant à GRANIER André :

AB 218 surface 137 m²

Parcelles appartenant à GRANIER Sylvie :

AB 212 surface 127 m²

AB 213 surface 28 m²

AB 214 surface 157 m²

AB 215 surface 11 m²

Le Maire propose l'acquisition de ces biens par la Commune au prix de 17 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après avoir délibéré :

- Approuve la proposition du Maire.
- Décide l'acquisition par la commune de Concoules des parcelles AB 218, AB 212, AB 213, AB 214, AB 215 situées Le Village au prix de 17 000.00 €.
- Décide de ne pas vouloir faire établir les diagnostics amiante et décharge le Notaire et le vendeur de toute responsabilité à cet égard.
- S'engage à inscrire la dépense au budget.
- Autorise le Maire à intervenir à la signature de tous actes ou documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Voix contre : 0 Abstention : 01 Voix pour : 08

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, M. Jean-Marie MALAVAL

